CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OAS/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/doc.5750/21

Guatemala (République du Guatemala) 10 novembre 2021

SESSION VIRTUELLE Original: anglais

 Point 25 de l'ordre du jour

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE D’ANTIGUA-ET-BARBUDA, PAR LAQUELLE ELLE TRANSMET EN SON NOM PROPRE ET AU NOM DES DÉLÉGATIONS DES BAHAMAS,
DE LA BARBADE, DU BELIZE, DE LA DOMINIQUE, DE LA GRENADE, DU GUYANA, D’HAÏTI, DE SAINTE-LUCIE, DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS, DE SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES, DE TRINITÉ-ET-TOBAGO ET DU SURINAME DES MODIFICATIONS AU PROJET DE RÉSOLUTION « L’ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES INCIDENCES SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN » (AG/doc.5745/21) AUX FINS
D’EXAMEN AU TITRE DU POINT CORRESPONDANT DE L’ORDRE DU JOUR
 DE LA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

***MISSION PERMANENTE D’ANTIGUA-ET-BARBUDA***

***PRÈS L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS***

PM 33/2021

La Mission permanente d’Antigua-et-Barbuda près l’Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat général de l’OEA et a l’honneur de se référer au projet de résolution « L’évolution de la pandémie de COVID-19 et ses incidences sur le continent américain », destiné à des fins d’examen par l'Assemblée générale lors de sa cinquante-et-unième session ordinaire.

La Mission permanente a le plaisir de présenter les modifications au projet de résolution précité au nom des treize délégations dont les noms suivent : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago et Suriname. Elle demande par ailleurs que ces modifications soient distribuées à tous les États membres.

La Mission permanente d’Antigua-et-Barbuda près l'OEA saisit l'occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'OEA les assurances de sa plus haute considération.

Washington, D.C., le 10 novembre 2021

Organisation des États Américains

Washington, D.C.

PROJET DE RÉSOLUTION

« L’ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SES INCIDENCES
SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN »

 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

PP1 RECONNAISSANT que les peuples des Amériques continuent de faire face aux effets sans précédent de la pandémie de COVID-19 sur leurs vies, moyens de subsistance et sur leurs économies,

PP2 RECONNAISSANT AVEC INQUIÉTUDE que la pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables de la région,

PP3 RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la crise économique et sociale déclenchée par la pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités sociales et les disparités entre hommes et femmes dans une région dont les indicateurs indiquent qu’elle souffre de graves inégalités,

(NOUVEAU PAR.) CONSCIENTE que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités inhérentes et structurelles des États des Caraïbes en raison de leur petite taille, de leurs contraintes en matière de ressources financières et humaines et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes,

PP4 RECONNAISSANT EN OUTRE que la pandémie de COVID-19 a aggravé les insuffisances et inégalités en matière d'accès aux médicaments essentiels, y compris les produits pharmaceutiques, vaccins et autres technologies sanitaires, affectant ainsi la capacité de réponse des systèmes de santé et limitant la fourniture des services de santé essentiels,

PP5 AYANT À L’ESPRIT que la crise sanitaire a mis au jour la forte dépendance de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'égard des importations de médicaments et autres technologies de santé provenant de l'extérieur de la région, la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales dans le contexte d'urgences, ainsi que **les déséquilibres** en matière de recherche, de développement et de capacité de production de vaccins dans les Amériques,

PP6 RECONNAISSANT qu'en général, la pandémie a aggravé les faiblesses régionales en matière de planification, de préparation et de coordination de la riposte en matière de santé publique,

PP7 CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du Conseil permanent consacrée à l'examen de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et son impact sur le continent américain, qui s'est tenue le 30 septembre 2021, les représentants de chefs d'État et de gouvernement et les ministres de la santé ainsi que les principales autorités sanitaires mondiales et continentales ont souligné la nécessité de mener des actions concertées pour améliorer la réponse de la région à la pandémie de COVID-19 et aux futures crises sanitaires,

PP8 RÉAFFIRMANT que la solidarité au niveau du continent américain et la coopération menées de manière conjointe et concertée peuvent aider à ralentir et à prévenir la propagation de la COVID-19 et contribuer à renforcer la riposte régionale et les efforts de relèvement ; (tiré de CP/RES. 1151) et reconnaissant le rôle que l'Organisation des États américains et l'Organisation panaméricaine de la Santé et précisément concernant la CARICOM, l’Agence de santé publique des Caraïbes, peuvent jouer en la matière,

(NOUVEAU PAR.) RAPPELANT la déclaration du Secrétaire général des Nations Unies selon laquelle les vaccins sont des biens publics mondiaux,[[1]](#footnote-1)/

(NOUVEAU PAR.) ALARMÉE par la distribution inégale des vaccins qui a eu pour conséquence que les pays en développement ont dû faire appel à des dons charitables de vaccins,

(NOUVEAU PAR.) APPELANT à une augmentation de la production de vaccins par l'établissement d'installations de production dans les pays en développement et l'échange de connaissances scientifiques et techniques pertinentes,

PP11 CONSIDÉRANT la nécessité de parvenir à une plus grande cohésion politique dans la région, afin de soutenir des actions structurelles et transformatrices visant à construire des sociétés et des systèmes de santé résilients, en veillant à ce qu'ils soient en mesure de gérer les menaces actuelles et futures, tout en promouvant l'accès universel à la santé et la couverture universelle de santé pour ses populations,

(NOUVEAU PAR.) RÉAFFIRMANT l'importance des mécanismes de financement et de l'assistance technique pour permettre aux nations les plus vulnérables d'atténuer les pertes économiques causées par la pandémie de COVID-19 et de se préparer aux pandémies futures,

PP12 TENANT COMPTE de la résolution CP/RES. 1151 (2280/20) « Riposte à la pandémie de COVID-19 », approuvée par le Conseil permanent lors de sa séance extraordinaire virtuelle tenue le 16 avril 2020, et de la résolution CP/RES. 2312/21, « La distribution équitable des vaccins contre la COVID-19 », approuvée par le Conseil permanent lors sa séance ordinaire virtuelle tenue le 17 février 2021,

PP13 TENANT COMPTE ÉGALEMENT des résolutions CD59.R3, « Accroissement de la capacité de production des médicaments et des technologies de la santé essentiels », et CD59.R13, « Revitalisation de la vaccination comme un bien public pour la santé universelle », lesquelles ont été approuvées par le 59e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), lors de sa session de septembre 2021,

(NOUVEAU PAR.) RÉITÉRANT sa reconnaissance à l'Organisation panaméricaine de la Santé, à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Agence de santé publique des Caraïbes pour leur travail de protection de la santé des peuples des Amériques pendant la pandémie de COVID-19,

DÉCIDE :

OP1. De charger le Conseil permanent de continuer à favoriser un dialogue suivi et des mises à jour régulières de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), en vue de renforcer la coordination et la coopération au niveau du continent américain pour combattre efficacement la COVID-19 et s'attaquer à ses effets socio-économiques dévastateurs.

OP2. De demander instamment aux États membres de promouvoir l'entraide au niveau du continent américain en matière de développement et d'acquisition de vaccins et d'autres technologies de santé sûrs, accessibles et efficaces et, dans ce cadre, d’inviter les États membres à soutenir le développement de plateformes régionales volontaires, en accord avec les efforts multilatéraux entrepris à l’échelle mondiale, tels que le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), la Plateforme régionale pour faire progresser la fabrication de vaccins contre la COVID-19 et d'autres technologies de la santé dans les Amériques, lancée par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), l'initiative soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OPS sur le transfert de technologie pour la production de vaccins à ARNm dans les Amériques, et l'initiative du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) soutenue par l'OMS.

OP3. De demander instamment aux États membres de consentir les plus grands efforts possibles afin de continuer à renforcer les investissements publics en matière de santé, qui permettent d'améliorer et d'élargir les capacités nationales et régionales de développement et de production de matières premières, de vaccins et de médicaments essentiels, afin de parvenir à un relèvement rapide des secteurs de la santé et des économies régionales, et de surmonter la vulnérabilité et la dépendance extérieure de notre région dans les contextes d’urgences sanitaires mondiales, permettant ainsi d’atteindre la sécurité sanitaire dans notre région.

OP4. D’appeler les États membres, en cette période de crise, à mettre en œuvre des politiques économiques cohérentes qui contribuent durablement à la création d'emplois, à l'augmentation de la productivité économique et à la promotion de l'innovation, en particulier celle qui nous permet de progresser ensemble vers un avenir numérique, en renforçant les infrastructures, les technologies et la culture numériques.

OP5. D’appeler les États membres et les observateurs permanents à concerter des positions communes au sein des organisations multilatérales afin de faciliter conjointement le relèvement au lendemain de la pandémie, en accordant une attention particulière aux difficultés économiques, financières, et de production qui ont été aggravées par la pandémie.

OP6. De soutenir le rôle des campagnes de vaccinations à grande échelle contre la COVID-19 en tant que bien public mondial et d’encourager les États membres et les observateurs permanents qui sont en mesure de le faire à prendre des mesures pour faciliter la distribution équitable des vaccins dans le continent américain, considérant qu'un élément important pour surmonter cette urgence est l’accélération de l'accès équitable et opportun à des vaccins contre la COVID-19 qui soient sûrs, efficaces et de qualité.

(NOUVEAU PAR.) D’appeler les institutions financières internationales à accorder des financements concessionnels aux pays en développement, en particulier aux petits États, en fonction de leur vulnérabilité, afin d'atténuer les pertes économiques causées par la pandémie de COVID-19.

OP7. D’encourager les États membres à mettre en œuvre des stratégies de communication et de participation sociale visant à regagner la confiance de la population dans la vaccination au bénéfice de l’atteinte de l’immunité communautaire dans chacun d’eux.

 OP8. De demander instamment aux États membres, en fonction de leurs circonstances et de leurs priorités nationales, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et notamment dans le contexte mondial de l'immunisation et des conditions requises pour les voyages internationaux, d’appliquer, le cas échéant, des mesures visant à faciliter la libre circulation des voyageurs, conformément au Règlement sanitaire international et en gardant à l'esprit les recommandations et les directives de l'OMS concernant l'immunisation et les voyages.



AG08415F04

1. . <https://www.un.org/press/en/2021/sgsm20620.doc.htm> [↑](#footnote-ref-1)